



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Un tour en Suisse centrale

Seul l'écusson cantonal des plaques minéralogiques avait changé. L'intérieur des nouvelles rames CFF nous avait maintenus, de Lausanne à Lucerne, dans un même cocon de design contemporain, depuis lequel nous attrapions du regard les panneaux des gares traversées: *Frutiger* blanche sur fond bleu foncé. Les militaires libérés pour le week-end croisés sur la ligne portaient le même uniforme, modèle TAZ 90. Même les compétences fédérales peuvent avoir une esthétique.

L'arrivée nocturne à Zoug, pour une visite chez un proche profitant des largesses fiscales du petit canton, nous confirma pourtant que nous avions changé d'univers. Nous frappait d'abord la cohabitation, à quelques centaines de mètres d'écart, des bâtiments de verre et d'acier des multinationales avec les maisons médiévales du centre historique, dignes d'un conte romantique. En termes politiques, on y décèlerait une sorte de libéral-conservatisme où un sens de la discrétion indispensable à la finance le dispute à celui du patrimoine, mis en valeur sans prétention mais avec les meilleurs

artisans du lieu. Dans les quartiers de villas du bord du lac, des menuiseries aux noms locaux côtoient les grandes villas contemporaines à larges baies des *expats* de la banque zurichoise.

Une visite, le lendemain, du Musée des chartes fédérales à Schwytz donna un éclairage supplémentaire sur cette sorte de malicieux esprit propre aux Waldstätten, capables d'affirmer leur identité tout en profitant à fond de la mondialisation. La trentaine de parchemins originaux excellemment présentés au public nous y plonge autant dans les nécessités quotidiennes des habitants des cantons «primitifs», que dans les stratégies politico-économiques de ces petites vallées alpines aux ambitions européennes.

Un courrier du roi de France, sobriement signé «François», invitant avec insistance le canton de Schwytz à signer sa *Paix perpétuelle*, est particulièrement saisissant. Après le sanglant revers de Marignan, la pérennisation des relations des Confédérés avec le Royaume de France fera débiter la période de gloire du service étranger. Les habitants des vallées parvinrent à trans-

former une horrible défaite militaire en une florissante réussite économique.

Des infographies montrent comment se structura, au fil des siècles, le réseau d'alliances que constituait l'ancienne Confédération. On découvre que la jolie ville de Gersau, au bord du lac des Quatre-Cantons, aujourd'hui schwytoise, fut une république libre de 1377 à 1817, et pays allié des Cantons suisses, comme les dizains valaisans, les ligues grisonnes ou le comté de Neuchâtel. Elle aussi bénéficiait de l'immédiateté impériale. Les visiteurs s'interrogent: qu'a-t-il manqué pour qu'y naisse un Canton à part entière?

Enfin, l'apparition sur la carte d'une alliance entre Berne et Genève durant l'année 1536 est l'unique évocation, totalement indirecte, du Pays de Vaud: appelée en renfort par Genève pour la libérer d'une occupation pro-savoysarde, Berne profita de nous envahir et de donner un coup fatal à nos institutions médiévales et à leur trajectoire.

Jamais allié, brusquement sujet, le Pays de Vaud est le grand absent de l'exposition, à l'exception d'un portrait du Général, illustrant le thème de

la défense spirituelle et de son recours aux mythes fondateurs, serment du Grütli en tête. C'est-à-dire dans une perspective fédérale.

Cette année, les célébrations du 750^e de la Consécration de la cathédrale aident à nous rappeler combien le destin médiéval de notre contrée diffère de celui des Waldstätten. En 1275, quelques dizaines d'années avant la signature des premières chartes exposées à Schwytz, le Pape et l'Empereur se rencontraient à Lausanne, preuve de l'importance de l'événement comme du lieu.

Notre combat fédéraliste plonge aussi ses racines dans cette trajectoire historique distincte. Il fallait ces quelques heures de train pour nous rappeler ce que nous devons à cette vieille Confédération, mais aussi combien nous n'empruntâmes son chemin que par accident. Pour le pire comme le meilleur, notre structure mentale ne sera jamais celle de ces malicieux assiégés après au gain et sûrs de leur histoire, heureux de n'avoir jamais connu l'occupation.

Félicien Monnier

L'arbre, nouveau sujet de dérapage administratif

Les parlementaires vaudois ont adopté, fin août 2022, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPr-PNP). Depuis, un important travail administratif a été effectué qui nous vaut non seulement un règlement d'application de la loi, mais encore une kyrielle de dispositions additionnelles à l'intention des communes: un inventaire des tâches obligatoires et facultatives de celles-ci en matière de conservation des arbres, une «marche à suivre» pour l'adoption d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ainsi qu'un modèle de ce règlement communal. Plusieurs communes ont d'ores et déjà édicté leur règlement, d'autres y travaillent activement. Dans un souci de précision, chaque échelon administratif n'a pas manqué d'ajouter son grain de sel, au gré du zèle de fonctionnaires consciencieux.

Une protection quasi absolue...

Alors qu'avant 2022 les arbres n'étaient de loin pas dépourvus de protection, la nouvelle loi souhaite améliorer la protection de ceux-ci, dorénavant pompeusement appelés «patrimoine arboré». Ce qu'il faut bien qualifier de cathédrale administrative a pour effet non seulement de sanctuariser la presque totalité des arbres, mais encore de corseter leur malheureux propriétaire dans un réseau de normes coûteuses et qui font bien peu cas de la garantie de la propriété.

La loi pose le principe de la protection du patrimoine arboré, protection qui

s'étend tant à ses éléments individuels qu'à l'ensemble cohérent qu'ils forment, ce dans leur état actuel. Par patrimoine arboré, on entend, selon le règlement type édicté par l'Etat à l'intention des communes, les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm mesurée à 1 m du sol (soit un diamètre de l'ordre de 12,7 centimètres), qu'ils soient indigènes ou pas, isolés ou en allées, dans des cordons boisés, des bosquets, des haies ou des vergers; les plantations compensatoires quelle que soit leur circonférence; les bosquets d'une surface inférieure à 800 m²; toutes les haies vives et, dans la zone agricole, le patrimoine arboré non inscrit comme agroforesterie. C'est dire que la définition englobe à peu près tout ce qui porte feuilles, à l'exception de buissons ou d'arbrisseaux.

... et des normes à foison

En cas de plantation de remplacement, par exemple lorsqu'un vieil arbre malade doit être enlevé ou que les éléments naturels se chargent de l'abattre, la plantation compensatoire est *de jure* absolument protégée. Si, pour les quelques raisons tolérées par la loi (impératifs d'aménagement ou de construction, entrave avérée à l'exploitation agricole ou risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés), un arbre doit être abattu, le remplacement doit en principe intervenir sur la même propriété. A titre exceptionnel, le paiement d'une indemnité compensatoire – dont le montant est versé dans un fonds communal – est admissible. L'in-

demnité est calculée selon une table et une formule de calcul perfectionnée, qui peut aller jusqu'à 65'000 francs. Même un arbre mort crée une dette pour le propriétaire du fonds, puisque son abatage doit être compensé à raison de 500 francs. On passera sur le régime d'autorisation, les formulaires à adresser à la commune, la perception d'émoluments ainsi que les contrôles et les sanctions en cas de violation des normes de protection.

Plus insidieux, on ne peut manquer de signaler le surcroît de normes contenues dans les projets de certains plans d'affectation communaux (PACom). Ainsi, Lausanne impose un indice de pleine terre (maintien d'une partie de la surface de la parcelle en pleine terre) ainsi que l'obligation, dans la zone foraine – 56% du territoire tout de même – de planter des arbres, à raison d'un arbre par 250 m² de surface de la parcelle, de façon à permettre à terme un recouvrement de 30% de canopée sur la parcelle. Dans cette zone, on pourrait ainsi contraindre le propriétaire d'une parcelle jusqu'ici destinée à l'agriculture – et notamment la pâture – à planter, à ses frais, une kyrielle d'arbres dont il n'a pas besoin, qu'il devra de surcroît entretenir et qui bénéficieront ensuite d'une protection quasi absolue.

Une dérive dangereuse

L'arbre est ainsi devenu non plus un bien soumis à la propriété privée, mais

une sorte de bien communautaire, appartenant à la collectivité et géré en grande partie, sauf les coûts d'entretien bien sûr, par les communes sur délégation du Canton. On doit malheureusement y voir une expropriation «en douce», sans que l'intérêt public suffisant de la mesure soit démontré. L'avalanche bureaucratique traduit un interventionnisme profond de l'administration qui impose par exemple que la plantation (compensatoire) soit déterminée d'entente avec la Municipalité (nombre, essences, surface, fonction, délai d'exécution).

Ce regrettable exemple de dérapage administratif n'est pas anodin sur le plan des coûts, car il faudra bien rémunérer les nombreux fonctionnaires nécessaires à l'administration du système, et illustre à la perfection l'évolution pernicieuse des normes. Partant d'un souci louable de ne pas faire n'importe quoi avec les arbres dans le Canton, on en vient à créer un Ballenberg pour bobos, aux frais des propriétaires de parcelles arborées. Les responsables politiques ont ainsi laissé une administration en roue libre créer un surcroît de normes à l'utilité pour le moins contestable. Quant au parlement cantonal, il n'a vu que l'arbre qui cachait la forêt... Heureusement que certains Conseils communaux – Avenches tout récemment – semblent organiser la fronde. Tout n'est peut-être pas perdu.

Jean-Hugues Busslinger

Parler c'est hériter

La linguistique est un outil particulièrement intéressant pour comprendre comment les cultures évoluent, se déplacent et se succèdent. Comme des strates géologiques, les langues se composent d'une succession de dépôts, de couches et de traces qui permettent de lire l'histoire d'une culture et de celles qui l'ont précédée, parfois jusqu'à plusieurs millénaires. Andres Kristol nous offre un aperçu complet et détaillé de la nôtre dans l'*Histoire linguistique de la Suisse romande*.

Environ 3000 av. J.-C., l'Europe est progressivement colonisée par les peuples indo-européens, probablement originaires du nord de la Mer Noire et avantagés militairement par l'utilisation du cheval et du char qu'ils importent des steppes. C'est de leur langue que naîtront les grandes familles des langues européennes, italiennes, germaniques, slaves, celtes, helléniques, etc. Notre langue retient pourtant quelques maigres traces d'avant l'ère indo-européenne, des mots typiques de l'environnement alpin, comme «chamois», mais aussi «moraine» et «tomme». Les premiers Indo-européens vont, eux, laisser quelques hydronymes comme la Thielle, la Sorne ou la Birse qui signifient respectivement «fondre», «couler» et «rapide».

Les Gaulois, descendants des Indo-européens, vont eux aussi marquer

notre langue par la toponymie. Semi-nomades, ils ne construisent que rarement en dur et peu de localités gardent des noms d'origine gauloise. Mais c'est le cas de plusieurs éléments naturels, comme le Doubs: «noir», le Rhône (Ro-danos): «très hardi», ou encore des noms d'arbres et de plantes. Plusieurs toponymes datent du début de la romanisation, phase lors de laquelle la population parle encore gaulois et continue de nommer les colonies et casernes romaines dans sa langue. C'est le cas d'Avenches (officiellement *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata*) qui porte le nom de la déesse Aventia. On reconnaît les anciens forts militaires par leur suffixe gaulois «dunon» (forteresse, enceinte), latinisé en «dunum» et qui évolue ensuite vers le «don» qu'on retrouve dans Moudon, Yverdon ou Nyon (Noviodunum «nouvelle forteresse», *Colonia Julia Equestris* de son nom originel).

Après la romanisation, le franco-provençal naît du latin parlé le long du Rhône et des voies de transit qui relient Lyon à Aoste en passant par Grenoble, Genève et Sion. Il se diffuse vers Avenches et jusqu'à l'actuel Canton d'Argovie. En effet, toute l'actuelle Suisse allemande occidentale était alors «romande». Jusqu'au VI^e siècle, les langues romanes que sont le romanche

et le franco-provençal sont majoritaires sur le territoire helvétique. Les langues germaniques ne sont présentes que dans les territoires des actuels cantons de Schaffhouse, Zurich, Zoug, Schwyz et Uri. Tous les territoires à l'est de ces régions parlent le romanche, et ceux de l'ouest le franco-provençal. Le franco-provençal, contrairement à sa dénomination, n'est pas un intermédiaire des langues d'oïl (le français) et des langues d'oc (le provençal), mais bien un groupe à part entière parmi les langues romanes.

A la fin de l'Empire, les envahisseurs burgondes s'assimilent rapidement et ne transforment pratiquement pas la langue locale. Ces germaniques se partagent les terres en domaines portant le nom, souvent romanisé, du propriétaire et suivi du suffixe «ingos» (domaine de...). Ce suffixe évolue ensuite vers le «ens» qu'on retrouve dans de très nombreuses localités du canton comme Echallens, Renens, Echichens, Bottens, etc. Ainsi, Clarens issu de *Carlusinga* signifie «le domaine de Carl». Mais bien que germaniques, les Burgondes ne laissent pas d'autres traces dans la langue. Ce n'est qu'à partir du VI^e siècle que les dialectes allemands progressent sur le Plateau, par les Alamans qui se mélangent aux populations romanes, alors éparées, puis prennent peu à peu le dessus.

Cette évolution se poursuit jusqu'au IX^e siècle pour former les frontières linguistiques actuelles. Dans certaines régions, l'allemand progresse jusqu'au XVI^e siècle.

Les langues franco-provençales se maintiennent donc dans les frontières de l'actuelle Suisse romande. Contrairement au français et à la riche tradition des troubadours provençaux, le franco-provençal n'apparaît que tardivement sous la forme écrite, le français lui étant préféré: Othon de Grandson écrivait en français, et non en franco-provençal. Le français apparaît en Suisse romande comme la langue écrite des élites, puis se répand dans la population. Pratiqué au départ par les élites, le français issu du bassin parisien est considéré comme le français correct, les autres dialectes devant être corrigés. Mais malgré la volonté commencée au XIX^e siècle de corriger les dialectes pour ne laisser subsister que le français, on chante encore aujourd'hui en franco-provençal, lors de l'Escalade avec le «Cé qu'è lainô» genevois, et lors de la Fête des Vignerons avec «Le Ranz des vaches» grüérien.

Quentin Monnerat

Référence: Kristol Andres, *Histoire linguistique de la Suisse romande*, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2024.

Une vie au service du pays

Georges Martin est de ces hommes qui se font connaître une fois à la retraite, et pour cause: après une carrière exemplaire au Département fédéral des affaires étrangères, il peut à présent s'exprimer sans retenue. Outre ses prises de position sur les réseaux sociaux, son autobiographie récente, à mi-chemin entre récit d'aventures et manifeste politique, nous fait découvrir un personnage à la fois engagé et facétieux¹.

D'une plume exubérante, l'ancien diplomate semble avoir pris le parti de montrer au lecteur que la vie d'un ambassadeur ressemble à toutes les autres, quelques péripéties exotiques en plus: il faut s'assurer les bonnes grâces de son chef, lui résister un peu sans trop le contredire, et surtout, concilier vie professionnelle et famille, ce qui n'est pas une mince affaire lorsqu'on déménage tous les trois ans.

De Berne à Bakou, en passant par Prétoria, Tel-Aviv, Ottawa, Paris, Jakarta et Kinshasa, Georges et son épouse Ursula vont cheminer avec leurs deux enfants au gré des nominations surprises et des rencontres inoubliables, comme celles avec Nelson Mandela ou François Mitterrand. Celui qui se qualifie d'«ambassadeur de brousse» va à maintes reprises jouer l'audace, voire la provocation, contre le protocole,

pour forcer le destin: à la conférence de Munich pour relancer les relations irano-saoudiennes comme à la douane azérie en exfiltrant un dissident politique.

C'est d'ailleurs pour «faire la différence dans des situations complexes en prenant les bonnes décisions» qu'il a choisi sa carrière. N'ayant pas renié le pacifisme de sa jeunesse, Georges Martin défend les bons offices de la Suisse. Il ne souhaite pas qu'elle devienne un simple «Luxembourg des Alpes», mais qu'elle continue à jouer son rôle de médiateur international. Il tient en particulier à cette Section des intérêts étrangers, dont l'histoire remonte à la guerre franco-prussienne de 1870.

Toute sa vie, il a entretenu son côté «potache, voire bravache», qu'il exprime dès son époque d'internat au Bouveret en refusant ostensiblement de baiser l'anneau d'un Mgr Lefebvre venu les visiter. Enfant de mai 68, féru de littérature et de philosophie, il se forme à l'école de Frantz Fanon, Bakounine, mais aussi Léo Ferré et Jean Ferrat. Etudiant, il s'engage au parti socialiste, avant de se rapprocher sur le tard de «la droite de la droite», qui selon lui a repris les combats chers à son cœur: la défense de la paix en Europe et de la neutralité suisse.

Ce grand voyageur, natif de Chamoson, développe des réflexions originales sur l'enracinement et le nomadisme. Il affirme par exemple que «hors-sol» ne signifie pas «déraciné»; lui-même est très attaché à son Canton et parle avec émotion du Valais traditionnel que ses parents ont encore connu: les hommes buvaient, puis se repentaient le temps du Carême; les femmes descendaient le matin vers les champs et remontaient le soir, souvent avec un enfant sur le dos; la vie n'était pas toujours celle, idéalisée, des romanciers dits régionalistes!

De manière inattendue, Georges Martin fait une belle profession de foi en la Trinité: «Je crois au Dieu révélé dans le Nouveau Testament», affirme-t-il, avant de préciser que cela ne l'a pas transformé en grenouille de bénitier. Il tient sa forte conviction d'une visite à la mystique Marthe Ro-

bin, alitée alors depuis 20 ans, et qui aura marqué sa vie. Pour autant, il ne cache pas avoir adhéré à *Exit*.

Critique de l'administration, cette «inertie frémissante», mais aussi de cette Suisse qui reprend des sanctions européennes, «illégal du point de vue du droit international», et encore d'Israël, qui se croit «assez fort pour gagner toutes les guerres, mais trop faible pour faire la paix», il termine avec un portrait caustique des chefs de département qu'il a connus. Ces quelque 380 pages, riches en anecdotes et réflexions, laissent un souvenir amusé et invitent à retrouver l'auteur en ligne pour débattre de l'actualité internationale.

Jean-Baptiste Bless

¹ Georges Martin, *Une vie au service de mon pays, Plaidoyer pour une Suisse neutre, active et respectée*, Slatkine, 2024.

Le Conseil d'Etat et le nucléaire

Une initiative populaire fédérale, dont le petit nom est «Stop au black out», vise à garantir l'approvisionnement en électricité, ce qui implique la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires. Le Conseil fédéral veut recommander son rejet, mais proposer un contre-projet indirect allant dans le sens de l'ouverture aux diverses technologies, dont le nucléaire qui connaît d'importantes évolutions; il a consulté sur le sujet.

Le Conseil d'Etat répond «non» à l'initiative et «non» au contre-projet. Il mentionne que la Constitution vaudoise (art. 56) prévoit que l'Etat et les communes «collaborent aux efforts ten-

dant à se passer de l'énergie nucléaire»; ce qui laisse tout de même une certaine marge de manœuvre. Il se garde de dire que le même article exige de veiller à ce que «l'approvisionnement en [...] énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement»; et l'on sait qu'il n'y aura pas assez d'électricité indigène sans le recours au nucléaire.

Le gouvernement enfonce le clou en rappelant qu'«un des dix accidents les plus graves du nucléaire civil s'est produit sur territoire vaudois, à Lucens». Comme il n'y a eu aucune victime, c'est plutôt rassurant.

J.-F. C.

«Bien sûr, l'appauvrissement d'un peuple est tragique. Naturellement, il serait infiniment préférable d'être riches. Mais les cercueils en or ne sont d'aucune utilité, six pieds sous terre. Un pays peut se remettre d'une crise économique, pas d'une submersion migratoire. Et il se trouve que dans le nôtre, comme une double peine, les deux semblent aller de pair.

Gabrielle Cluzel, *Boulevard Voltaire*, le 17 janvier, www.bvoltage.fr

Les portes de l'enfer

Le 8 octobre 2023, au lendemain de l'attaque du Hamas, le général en chef de l'armée israélienne déclarait: «Ils ont ouvert les portes de l'enfer.»

Toute guerre ouvre les portes de l'enfer. Aucune n'est «fraîche et joyeuse». On peut tout au plus circonscrire les dégâts, qui restent incalculables, si le but initial du conflit est clair et limité, et qu'on s'y tient, si le conflit ne s'installe pas durablement sur le terrain et dans les esprits, dans la mesure où les lois de la guerre sont respectées et si les protagonistes gardent en tête qu'il y aura un «après la guerre» et qu'il faudra y vivre.

Mais les portes ouvertes aujourd'hui se refermeront-elles avant longtemps? La question se pose, quand on constate le jusqu'aboutisme de ce conflit, mélange de religion, d'idéologie et de haines réciproques séculaires, le mépris des lois de la guerre au nom de l'excellence de la cause, les raffinements de la technique joints à la barbarie des actions concrètes, l'extension inimaginable des dégâts humains et matériels, sans parler

des efforts et des coûts insupportables d'une éventuelle reconstruction.

Par la télévision, les portes de l'enfer nous sont ouvertes en continu: fracas aveuglants des explosions, champs de décombres vastes comme des régions, populations chassées de leur logis, familles à la recherche de proches disparus sous des blocs de béton, abris sans eau ni électricité, hôpitaux manquant de matériel, secours alimentaires bloqués.

Les portes de l'enfer s'ouvrent aussi dans l'intimité de personnes. De son fauteuil, le téléspectateur suit les avancées du feu. Surinformé en temps réel, il en sait plus qu'il ne supporte de savoir. Alors, il se protège en s'insensibilisant. Il devient le spectateur d'une série Netflix.

Sur le terrain, des communautés entières, traumatisées à vie et pour des générations, accumulent jour et nuit d'inépuisables réserves de haine et de promesses de vengeance.

Envenimant le tout, la communication des deux camps nous livre des récits

antagonistes, qui ne sont en réalité que l'aspect immatériel d'une guerre qui fait rage sur tous les plans. Nous sommes invités à choisir le bon narratif et à le répandre sur le ton de l'évidence dans nos écrits et nos paroles, lors des repas de famille, des pauses-café et des fins de soirée.

En ce qui concerne l'Ukraine, l'Union européenne se rapproche, «la fleur au fusil», de l'enfer de la guerre. Mais elle le fait à reculons. On la comprend. D'une part, il importe d'être des héros dans les futurs livres d'histoire – plutôt que de lâches «Municois». Mais il importe aussi d'apparaître innocents. Alors, on ne déclare pas la guerre, on se contente de «monter en puissance» à coup de mesures punitives, d'accusations fracassantes, de réarmements massifs, de mises en condition des citoyens. On sait pourtant que l'escalade est la pire des stratégies, surtout au service aveugle d'une guerre sans but qui menace d'être une guerre sans fin.

L'Union européenne, et pas mal d'élus suisses, veulent nous associer à cette guerre non déclarée. Pour justifier une participation à cette aventure infernale, ils invoquent «nos valeurs» communes. La justification est dérisoire, car ces «valeurs» ne sont que des éléments mal définis du langage moralisant des gouvernements démocratiques. D'ailleurs ceux-ci les invoquent ou les oublient au gré de leurs intérêts. Quant à nous, nous ne donnerions pas un centimètre carré du territoire suisse, pas une goutte de sang d'un seul soldat de la Confédération pour la prétendue défense de ces prétendues «valeurs».

La Confédération a pour tâche première de défendre, non des «valeurs» désincarnées, mais le territoire et les populations qui y vivent, de conserver leur indépendance à la Suisse et aux Cantons, cadre indispensable de la paix et de l'exercice des libertés réelles. C'est la seule chose qui justifie, une fois les voies diplomatiques épuisées, que nous affrontions nous aussi les portes de l'enfer.

Olivier Delacrétaz

Mendier les poches pleines

Une fois lus la feuille de la FPV¹, la dernière *Nation* et les commentaires du professeur Nils Soguel dans *24 heures*², on se demande qu'ajouter d'original au sujet des comptes 2024 de l'Etat de Vaud.

Pour reprendre l'essentiel de ces publications, le déficit de 369 millions annoncé le 10 avril par le Conseil d'Etat est la conséquence d'une hausse incontrôlée des charges (+6,2% en un an), que ne compensent pas des revenus (impôts y compris) nettement meilleurs que ceux des comptes 2023 ou prévus au budget 2024. Sans mesure énergique pour limiter la hausse des charges à 1% l'an, les chiffres resteront rouges, avec ou sans l'approbation de l'initiative «Baisse d'impôts pour tous».

Comparaison au budget

Dans l'attente des états financiers complets pour 2024, il faut triturer les documents annexes³ aux présentations des comptes et budgets pour analyser le dérapage.

Les dépenses dépassent le budget de plus d'un demi-milliard (4,9%). Les charges de personnel dépassent très légèrement un budget confortable de 5%. Un dépassement de 83 millions (11%) est enregistré pour les achats de biens et services, symptôme d'une administration peu soucieuse des contraintes budgétaires.

Avec 436 millions en sus du budget, la palme des dépassements revient aux charges de transferts. Ce poste couvre le financement de la prévoyance sociale et de la santé, qui ont englouti 46% des dépenses totales du Canton. Les dépassements budgétaires dans ces deux secteurs atteignent 13%, respectivement 5%.

Les 125 millions de versement de la BNS inscrits au budget manquent à l'appel. Une réserve de 250 millions avait été constituée lors du boucle-

ment 2022 pour anticiper la réduction prévisible de cette contribution. On ne trouve cependant aucune mention de l'utilisation de cette réserve, ni en 2023, ni en 2024.

Le remboursement des 200 millions d'emprunt d'Etat (à terme en 2024) affecte le bilan, mais est neutre sur le résultat et le déficit. Aucun nouvel emprunt (100 millions au budget) n'a été émis, ce qui fait sens au vu des quelque 3,5 milliards de liquidités disponibles. Un remboursement anticipé de la dette résiduaire de 500 millions (emprunt échéant en 2033) serait même souhaitable pour économiser 10 millions d'intérêts annuels.

Alors que le budget prévoyait 599 millions d'investissements bruts, ceux-ci ont à peine dépassé les 400 millions. Cette incapacité répétée de l'Etat à concrétiser les investissements prévus interroge sur le développement des infrastructures nécessaires à sa croissance, mais aussi sur la pertinence de 1,25 milliard de préfinancements inscrits au bilan 2023: à ce rythme, il semble possible de couvrir trois ans d'investissements sans passer de nouvelles provisions.

Avec une capitalisation sur investissements inférieure au budget, c'est une baisse des amortissements sur le patrimoine administratif qui serait attendue. Comment expliquer le dépassement de 23 millions de ces derniers par rapport au budget?

Mesures d'assainissement

La Constitution vaudoise impose des mesures d'assainissement à hauteur du déficit hors amortissements sur immobilisations. Il manque 94 millions pour atteindre ce «petit équilibre», soit à peu de choses près le montant du dépassement sur les achats de biens et services. Un rappel de l'administration à une stricte discipline budgétaire devrait donc suffire.

Au lieu de cela, l'exécutif vaudois propose un plan d'économies immédiates de 79 millions (25 millions restent à trouver en 2026) basé pour moitié (38 millions) sur des réductions de subventions, poussant ainsi inégalement le déficit de l'Etat vers des entreprises et des organisations privées. 6 millions de travaux d'entretien seront reportés et 6 millions seront économisés sur les charges de personnel. La réduction de quelque 25 millions imposée sur les achats de biens et services est donc minable comparée au dépassement de 83 millions enregistré en 2024.

Ces mesures n'attaquent toutefois pas le problème de fond: les dépenses de prévoyance sociale au budget 2025 sont de 200 millions inférieures aux dépenses réelles 2024. Pronostiquant un dépassement supérieur au demi milliard pour cet unique poste en 2025, nous considérons que le Conseil d'Etat se moque des Vaudois en n'imposant que 24 millions d'assainissement d'urgence au Département de la santé et de l'action sociale.

Conclusion

Le Canton paie aujourd'hui les arrangements radicalo-socialistes des belles années passées. Les dispositifs d'aide sociale instaurés durant cette période génèrent une hausse mécanique des dépenses de l'Etat, hausse s'accroissant lors de mauvaise conjoncture (faible croissance, hausse des

primes maladies...). Les dépenses de prévoyance sociale ont ainsi plus que doublé en vingt ans, avec 15% de hausse pour le seul exercice 2024. C'est bien supérieur à la hausse combinée de l'inflation et de la population vaudoise.

Cette redistribution étatique des richesses, censée améliorer le pouvoir d'achat des plus pauvres, fonctionnait tant que lesdites richesses augmentaient, ce qui n'est plus forcément le cas aujourd'hui. En recommandant le rejet de l'initiative «Baisse d'impôts pour tous» dans ses commentaires sur les comptes, le Conseil d'Etat propose de poursuivre ce socialisme d'Etat.

Nous plaçons plutôt pour le gel de la hausse des aides sociales ou, *a maxima*, pour une hausse proportionnée à celle de la population. Cette approche nous semble préférable à l'exode des hauts revenus et l'assommoir fiscal pour la classe moyenne, avec baisse collatérale de son pouvoir d'achat. Ceci ne se fera pas sans modification législative mais, avec environ 4,5 milliards de capital propre au bilan, le Canton a un peu de temps pour trouver un compromis fiscalement et socialement supportable.

Cédric Cossy

¹ *Actualités vaudoises* de la Fédération patronale vaudoise, 17 avril 2024.

² *24 heures*, 22 avril 2025.

³ <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/finances-publiques>

L'impunité des assassins

A Valeyres-sous-Rances, malgré des mesures de dissuasion importantes, et aussi probablement à Lignerolle et à Rances, la meute lupine du Suchet s'acharne sur les moutons.

Mais on n'a pas le droit d'éliminer ces prédateurs avant le 1^{er} juin, selon le droit fédéral, car les meutes sont protégées durant la période de repro-

duction. Si l'on comprend bien, on entend ainsi favoriser la multiplication des tueurs.

Or la plupart des victimes étaient des brebis portantes. On devrait interdire aux loups de s'en prendre aux ovins pendant le temps de la gestation.

J.-F. C.

Désarroi

Gerard Araud fut ambassadeur de France aux Etats-Unis et en Israël. Stéphane Audouin-Rouzeau, historien, est un spécialiste reconnu de la Grande Guerre. Le livre *Faire la guerre sans l'aimer?* rapporte leur conversation, achevée le 5 juin 2024, à propos de la guerre en Ukraine. Araud et Audouin-Rouzeau sont, en gros, ukrainophiles. L'ouvrage retient notre attention parce qu'il met en lumière un étrange désarroi chez les deux hommes. Audouin-Rouzeau semble émotif, Araud plus réaliste. Un fait s'impose : en 2022, la guerre a surgi, entre deux pays slaves de culture européenne et chrétienne, après 77 ans de paix relative en Europe.

La guerre est consubstantielle à la nature politique de l'homme. Elle est aussi un mal. Araud et Audouin-Rouzeau jugent qu'il peut être nécessaire de *la faire sans l'aimer*, car il est des maux plus affreux que la mort, la soumission par exemple. La paix perpétuelle est une illusion. Or il est évident que les peuples occidentaux ont désappris la guerre, le fait militaire, le port de l'uniforme; les Allemands sont devenus pacifistes et les Français ont aboli la conscription; les armées européennes, squelettiques, sont inaptées à la guerre. Et pourtant le président Macron a envisagé d'envoyer des troupes au sol en Ukraine, la Russie étant à ses yeux *une menace existentielle*. L'éventualité d'une guerre agite le diplomate et l'historien : les images des tranchées de 14-18 retrouvent une actualité *troublante; troublants* aussi l'engagement de soldats étrangers sur le front, comme lors de la guerre d'Espagne de 1936, et *les souvenirs coupables* des accords de Munich (1938) face à ceux qui *pactisent avec Poutine; troublantes* l'absence de la Russie aux commémorations du Débarquement, l'Union soviétique ayant compté 25 millions de victimes entre 1941 à 1945 face aux troupes hitlériennes, et encore

plus, Trump réélu, la possible défection des Etats-Unis.

Après une période d'anarchie de dix ans suivant la guerre froide, la Russie a voulu se rapprocher de l'Europe, puis s'est sentie menacée par l'extension de l'OTAN, ayant subi au cours des siècles de multiples attaques de ses voisins occidentaux. Poutine a reconstruit la puissance de son pays. En 2007, il déclare : *Vous n'avez pas voulu de nous*. Il se met ensuite à défendre les russophones en Géorgie, en Moldavie, en Crimée. En 2014, les Ukrainiens s'en prennent aux russophones du Donbass. Ce fut l'une des causes de l'opération spéciale de 2022. En juin 2024, Araud et Audouin-Rouzeau s'aperçoivent que l'Ukraine ne peut pas gagner la guerre. L'historien déclare : *Ça m'arrache le cœur de le dire, mais j'aurais souhaité, comme beaucoup d'autres, une victoire de l'Ukraine*. Le lecteur est perplexe. Selon Araud, la Russie n'est pas la seule responsable du conflit, et il ajoute : *A la guerre, ce n'est pas hélas le bon qui doit l'emporter parce que c'est le bon, le champ de bataille est le seul juge*. Faut-il aider les Ukrainiens à tenir? L'UE doit-elle convaincre l'ennemi russe que les Européens sont prêts à mourir pour le Donbass, *que le prix à payer pour les Russes sera énorme?* Renoncer au combat par avance devant la puissance de l'adversaire serait un désastre. Les sondages disent que les Français sont pour la paix, mais, selon l'historien, si la guerre a lieu, ils la feront, comme en août 1914 où un patriotisme impeccable succéda immédiatement au pacifisme; si la Russie prend Odessa et Kiev, *la défaite de l'Ukraine serait aussi la nôtre*. Araud est dubitatif : la nation française existe encore, mais la perte de l'Ukraine ne déclencherait pas un patriotisme belliqueux et, selon lui, même les jeunes Ukrainiens ne sont pas tous prêts à mourir : *il faut tenter de stabiliser le front en abandonnant le Donbass et la Crimée*

aux Russes. Le problème est que les Européens sont gorgés de paix. La France est ramollie. La guerre de Macron passe pour celle des élites. Poutine l'a compris, se présentant dans sa propagande comme le recours contre la décadence. C'est une imposture selon Araud, car la Russie souffre des mêmes maux que l'Occident (dénatalité, divorces, avortements). Selon Araud toujours, l'Occident et la France doivent cesser leur croisade pour la démocratie et les droits de l'homme. Il faut passer des accords au cas par cas. Le conflit à Gaza a révélé au reste du monde l'hypocrisie des Occidentaux : soutien à l'Ukraine, indifférence pour la Palestine. Deux poids, deux mesures. L'Occident aussi se règle sur les rapports de force. *Les autres nous voient comme hypocrites, et nous le sommes*, dit Araud : le monde comprend bien qu'Israël est l'allié de l'Occident. Selon Audouin-Rouzeau, l'Occident mène *une guerre immorale, par procuration*; l'Ukraine perd des hommes *pour la défense de l'Occident et de ses valeurs*. Selon Araud, les Russes n'ont pas la force d'envahir l'Union européenne. Il faut solidifier le front actuel. Sans l'aide américaine, une offensive ukrainienne est inenvisageable. Mais l'effondrement total de l'Ukraine est peu probable. *La guerre est improbable entre la Russie et le reste de l'Europe, mais la paix est impossible*. L'antagonisme ne va pas s'éteindre, l'Europe ayant dit aux jeunes Ukrainiens : *Vous*

êtes des nôtres. En 1989, les Etats-nations démocratiques liés par l'Union européenne sont devenus un modèle dont le reste du monde ne veut plus. Ne vont subsister que de grandes nations (Chine, Etats-Unis, Inde, Russie) avec leurs zones d'influence. Le réveil de l'Europe abandonnée par les Etats-Unis serait brutal.

En avril 2025, ce dialogue ne nous éclaire pas beaucoup. Les deux protagonistes nous plongent dans la confusion, malgré les étincelles de réalisme du côté du diplomate, car un ancrage véritablement politique fait défaut, celui du bien commun d'une nation précise. Le mélange des points de vue, celui de la nation française immergée dans l'Europe bruxelloise, de l'Occident « otanien », et du pseudo-universalisme des valeurs démocratiques, n'engendre qu'un manichéisme primaire : les gentils Occidentaux contre les *illibéraux* du reste du monde. Ce fourre-tout exclut toute analyse préalable à un accord de paix. On a beau accumuler les données, on ne comprend rien au conflit si on ne s'accroche pas à un point de vue précis, la neutralité suisse en ce qui nous concerne.

L'étude de l'histoire aussi est capitale. On constate, effaré, que même pour un historien de haut niveau l'opposition de la Russie et de l'Ukraine semble avoir commencé en 2022. Audouin-Rouzeau serait pourtant le mieux placé pour évoquer la longue histoire des deux pays, notamment celle de l'Ukraine, plus divisée, fragile et moins *démocratique* qu'on l'imagine.

Jacques Perrin



L'anxiété, une compétence cantonale

Vous êtes angoissé par les changements climatiques. Vous êtes angoissé par la pollution des sols, des cours d'eau et de l'atmosphère. Vous êtes angoissé par la fin du monde (qui revient tous les dix ou vingt ans), par le risque d'un conflit nucléaire, par la guerre en Ukraine et à Gaza (mais pas par les autres conflits qui font moins la une des médias). Vous êtes angoissé par votre santé, par le Covid, par la grippe aviaire. Par le trafic routier et aérien. Et vous parcourez fébrilement

LE COIN DU RONCHON

les journaux, les programmes de télévision, les moteurs de recherche et les réseaux sociaux pour y découvrir les conseils prodigués par d'autres gens tout aussi angoissés que vous.

Le coup de grâce vous est porté par votre journal quotidien (qui fut autrefois vaudois) où l'on vous pose cette question : « Que faire si la politique de Donald Trump vous angoisse? »

Car vous qui estimez normal de prélever des taxes sur l'essence, sur les billets d'avion, sur les cigarettes et sur les aliments non bio, vous vous réveillez la nuit en transpirant, la gorge serrée, en songeant aux droits de douane

imposés par les Etats-Unis...

Les instituts de sondage, nous dit-on, ne s'intéressent pas encore suffisamment à la « politico-anxiété », expression désignant l'inquiétude liée au contexte politique. Aucun vaccin ne semble exister contre cette nouvelle maladie et, à notre connaissance, aucun parlementaire fédéral n'est encore intervenu pour exiger que ce phénomène soit « davantage pris au sérieux par le monde politique ». (Curieusement, personne ne se déclare angoissé face à l'expansion délirante de la législation fédérale.)

Certains psychologues recommandent de diminuer la consommation des médias. On devrait davantage écouter les psychologues!

Et à l'heure où chaque discours politique, chaque réclame commerciale, chaque commérage de quartier s'applique à évoquer, sur un ton hyper-concerné, les « circuits courts » et le « commerce local » (parce qu'on est angoissé face à la mondialisation et aux transports internationaux), il ne serait peut-être pas inutile de redécouvrir des angoisses « de chez nous », en se souvenant qu'avant les frasques du gouvernement américain, la politique et la fiscalité vaudoises, elles aussi, recèlent quelques solides motifs d'anxiété.

Bach sublimé

21 avril, lundi de Pâques, peu après 19h00. La scène de l'Opéra de Lausanne et les auditeurs sont plongés dans le noir. Une voix de soliste entonne une mélodie d'un compositeur anonyme du début du XVII^e siècle, *O Herzeleid O Traurigkeit*, puis la scène s'éclaire un peu, et le chœur *a cappella* reprend la mélodie. A peine cette pièce terminée, l'orchestre lance avec véhémence le chœur introductif de la *Passion selon saint Jean* de J.-S. Bach. Une entrée en matière saisissante!

Ce soir-là, ce n'est pas à un concert que nous assistons, mais, osons-le mot, à une célébration. Alors pourquoi, objectera-t-on, avoir donné cette oeuvre sur la scène de l'Opéra de Lausanne plutôt que dans la cathédrale ou l'église Saint-François, lieux plus en adéquation avec l'expression de cette musique? Il n'est pas inutile de rappeler que les Passions de Bach sont des drames sacrés, or qui dit drame dit théâtre.

Tout a concouru à faire de cette soirée un moment de pure émotion. D'abord les interprètes : l'ensemble vocal et instrumental Pygmalion, sous la direction inspirée de son chef Raphaël Pichon (une des meilleures for-

mations baroques actuelles, et cela se sait, puisque cet événement affichait complet depuis plusieurs jours) et des chanteurs solistes, tous excellents, se déplaçant sur la scène au gré de leurs diverses interventions, quelques-uns chantant par cœur leur air. Ensuite, de subtils jeux d'éclairage soulignaient l'aspect théâtral, dont le point culminant fut ce rai de lumière projeté, après la mort de Jésus, sur le petit cube vide où il était assis auparavant, et qui n'était pas sans rappeler l'eau-forte *Les trois Croix* de Rembrandt, où une étrange lumière blanche tombe verticalement sur la scène obscure du Golgotha¹. Ajoutons qu'à aucun moment cette mise en scène n'a occulté ou brouillé la portée spirituelle de cette Passion.

On ne peut qu'être reconnaissant à la direction de l'Opéra de Lausanne d'avoir inclus ce « concert » dans sa saison 2024-2025.

Frédéric Monnier

¹ Eau-forte qui a par ailleurs inspiré le compositeur Frank Martin pour son oratorio *Golgotha*, autre chef-d'œuvre de musique sacrée!